

Journée d'échanges « A la recherche des zones d'expansion de crues »

Prise en compte des zones d'expansion de crues dans le risque d'inondation

Alexandra BAUWENS

Province du Brabant wallon – Service de Cartographie et d'Hydrologie

Orléans - 22 septembre 2022





Plan de la présentation

- Le territoire du Brabant wallon et les inondations
- 2. Une stratégie de lutte contre les inondations en 4 axes
 - 2.1. l'entretien des cours d'eau
 - 2.2. la plateforme de lutte contre les inondations
 - 2.3. les ouvrages de lutte contre les inondations (existants et en projet)
 - 2.4. l'aide aux Communes
- 3. A la recherche des ZECs
- 4. Exemple d'ouvrage combinant enjeux inondation et biodiversité
- 5. Les inondations de 2021 : constats et retours d'expérience
- 6. Une lutte multi-niveaux et multi-acteurs
- 7. Conclusion

 La Province du Brabant wallon est située au Sud de Bruxelles. Cette proximité avec la capitale belge en fait un territoire fortement urbanisé avec un réseau d'infrastructures dense par rapport aux autres provinces de la Wallonie.

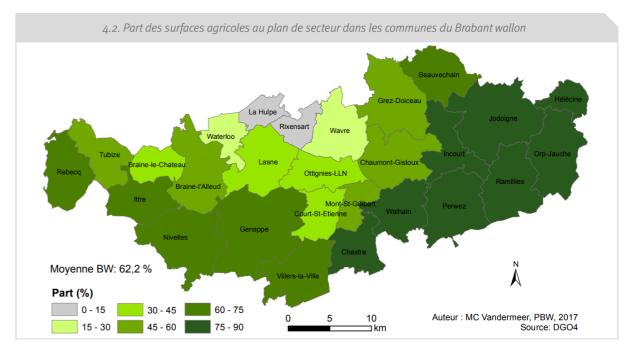


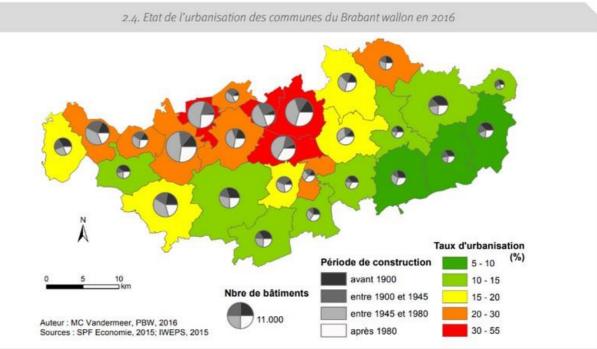
- 1096 km² de territoire
- 27 communes

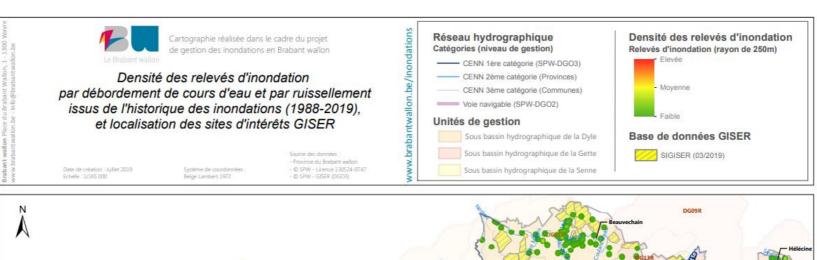
Spécificités du BW avec 2 constats clés :

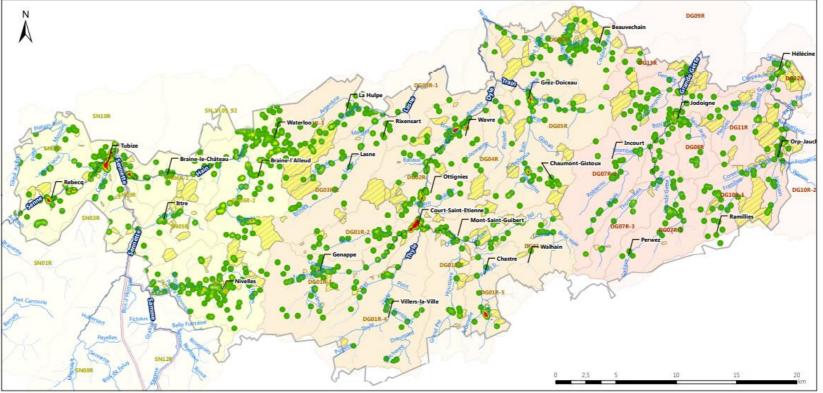
- ➤ Territoire **le plus agricole** de Wallonie (62 % en moyenne, jusqu'à plus de 80% pour certaines communes);
- > Territoire largement le plus artificialisé de Wallonie (19,4 %).
- Les quantités d'eau observées dans les cours d'eau (débit/hauteur d'eau) sont directement fonction :
 - > Des précipitations
 - De la réaction du territoire face à ces précipitations

Réactivité/sensibilité du territoire très forte en BW!!









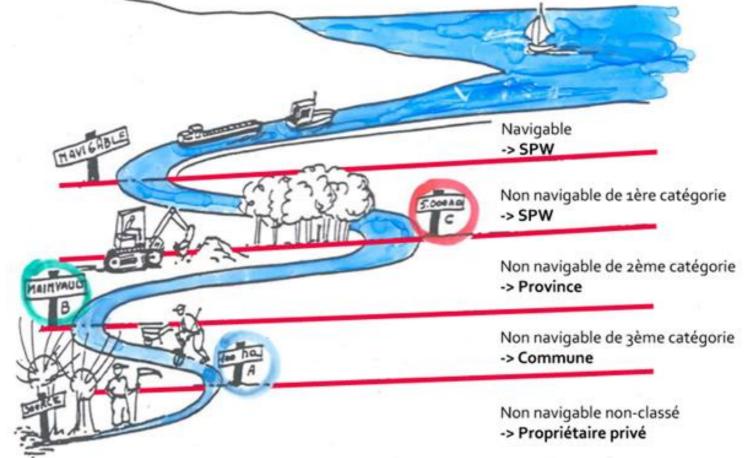
Un cours d'eau = un gestionnaire?

Pas si simple...



Bassin versant en Brabant wallon:

800 km de cours d'eau non navigables 400 km de CENN 2



En 2010 et en 2011, la Province du Brabant wallon connait des inondations importantes : 20 des 27 communes de la Province font face à des inondations importantes :

- Par coulées de boues
- Par débordement de cours d'eau

Une réflexion s'initie afin d'accélérer la mise en place d'actions sur le territoire tenant compte de la multiplicité des acteurs de l'eau et des spécificités de notre territoire.





Axe 1:

Entretien des cours d'eau

- Anciennement

 Mission d'hydraulique
- Aujourd'hui, on reconnait une pluralité d'enjeux, dont découle une gestion <u>intégrée</u>
 - Hydraulique
 - Écologique
 - Socio-récréatif
 - Économique.
- Travaux de curage et d'entretien des cours d'eau et des bassins d'orage (travaux d'hiver)
- Travaux de lutte contre l'envahissement des cours d'eau et des berges par des plantes invasives (travaux d'été)
- Interventions d'urgence
- Réfection des berges



Axe 1:

Entretien des cours d'eau

- Volonté d'accompagner nos Communes
 - Visite annuelle des cours d'eau
- Outil mis en place: Centrale de marché sous forme d'accord cadre
 - Réalisation des travaux d'entretien, de curage ou de petites réparations aux CENN 3 Avantages:
 - Communes bénéficient des prix unitaires des marchés annuels CSC rédigé par la Province
- Depuis 2022:
 - Élargissement aux petites réfection d'ouvrages (murs/ponts) et à l'entretien des bassins d'orage
 - Convention d'adhésion à la centrale de marché (durée indéterminée)
- OPTION : Délégation de maitrise d'ouvrage = Suivi technique par la Province du BW:
 - Une aide/conseil à la définition des besoins ;
 - Un conseil à l'établissement du bon de commande ;
 - Le suivi de l'exécution des travaux proprement dite jusqu'à la réception.
- → Contribution de 7% du montant TVAC des travaux (couvre partiellement coût réel, restant = PBW)



Axe 2:

Plateforme provinciale de gestion des risques d'inondations



- Centralisation de l'information
- État des lieux des ouvrages/études existants et en projet
- Lieu de partage
- Outils dédiés à la gestion des inondations

www.brabantwallon.be/inondations





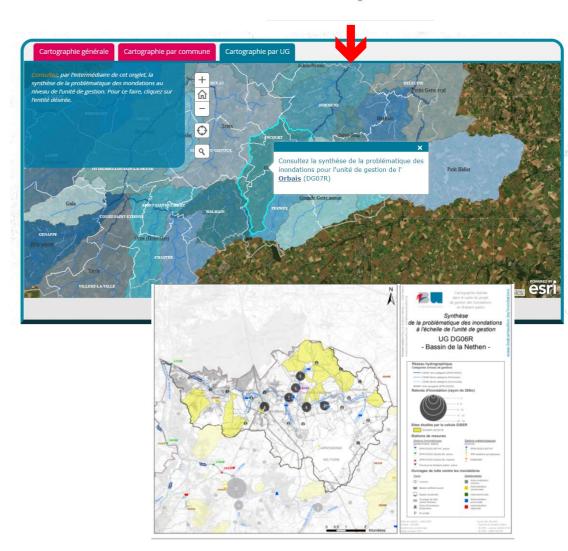
Axe 2:

Plateforme provinciale de gestion des risques d'inondations



CARTOTHÈQUE

Consultez les cartes informatives et les applications dédiées aux unités de gestion





Axe 2:

Plateforme provinciale de gestion des risques d'inondations

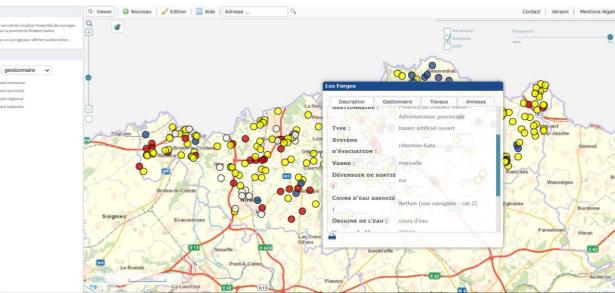




RÉFÉRENCEMENT DES OUVRAGES

Géoréférencez un ouvrage de gestion de crues et ruissellement dont vous êtes gestionnaire







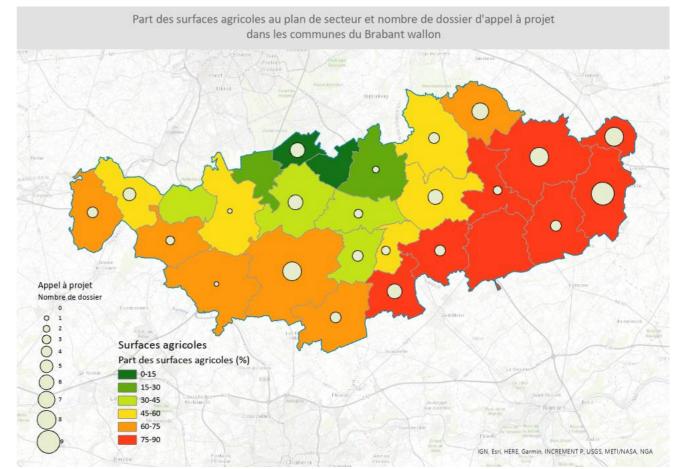
Axe 3:

Subventions à destination des Communes

L'aide aux communes par le biais du **subventionnement** :

- → des ouvrages de lutte contre les inondations de type bassins d'orage et zones inondables
- → des aménagements et du matériel nécessaires à la lutte contre les coulées de boues (jusqu'à 25.000 €/an/commune)

Ces subventions permettent d'accélérer les initiatives communales et de les soutenir financièrement





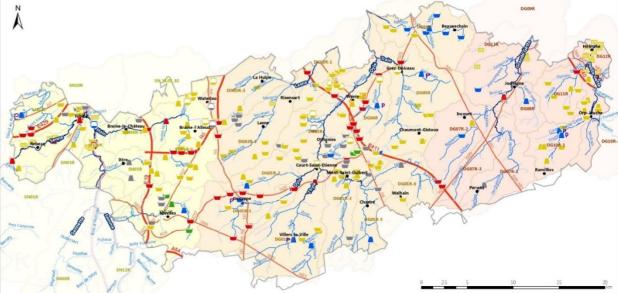
Axe 4:

Création d'ouvrages de rétention La Province gère **17 ouvrages** de lutte contre les inondations totalisant un volume de rétention avoisinant **315.000** m³.

8 projets sont en cours d'étude.

Quasi tous les ouvrages ont été sollicités au cours des mois de juin et juillet 2021.







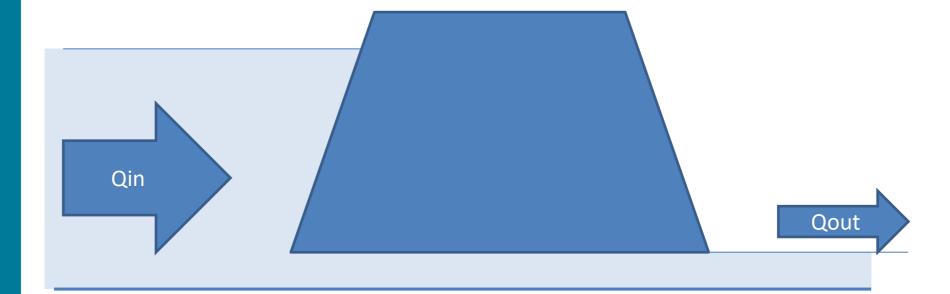
L'objectif d'un bassin d'orage ou d'une zone d'expansion de crue sur un cours d'eau vise à réduire le débit sur le cours d'eau en stockant temporairement le débit excédentaire.

Pour ce faire, on réduit la section de passage sur le cours d'eau (via une vanne, un pertuis, ...) Le passage de l'eau est toujours possible même en temps de crue afin de maintenir un écoulement dans le cours d'eau et pour préserver la capacité de stockage de l'ouvrage.

→ Pour les vannes manuelles, il n'est donc pas nécessaire de fermer/manipuler la vanne par temps de crue. Son ouverture est calibrée.

Axe 4:

Création d'ouvrages de rétention





Axe 4:

Création d'ouvrages de rétention

Outil mis en place:

Accord-cadre à destination des 27 communes du Brabant wallon portant sur la désignation d'un auteur de projet en vue de la réalisation d'ouvrages de lutte contre les inondations (crues et ruissellements).

Un accord-cadre est un marché public qui détermine, sur une période donnée, les modalités de passations de marchés subséquents avec un ou plusieurs opérateurs économiques. Ce type de marché est passé pour une durée maximale de 4 ans.

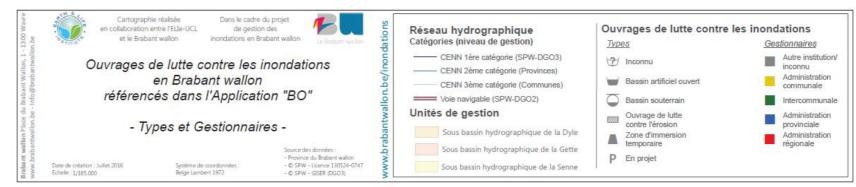
La procédure se divise en 2 étapes :

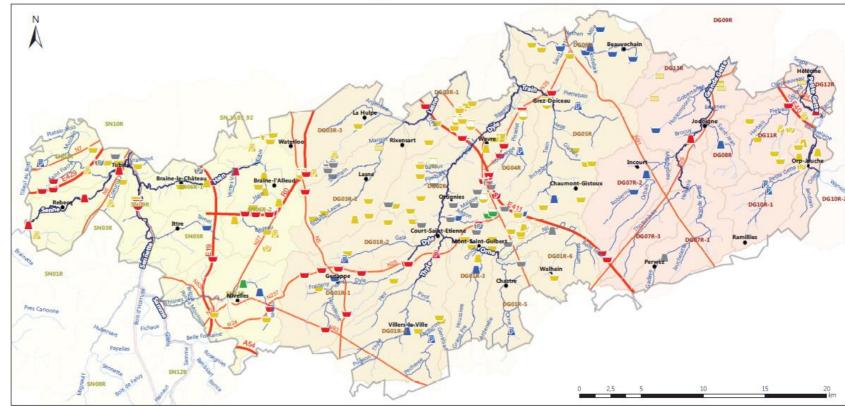
- 1) La passation d'un contrat global dans lequel on définit les modalités de consultation des entreprises avec lesquelles les accords-cadres ont été conclus
- 2) La passation de marchés subséquents qui font l'objet de formalités réduites. En effet, la situation juridique et les critères de sélection ont déjà été analysés.



Axe 4:

Création d'ouvrages de rétention 300 ouvrages sur le territoire Dont 17 appartenant à la Province du BW et totalisant 315.000 m³.





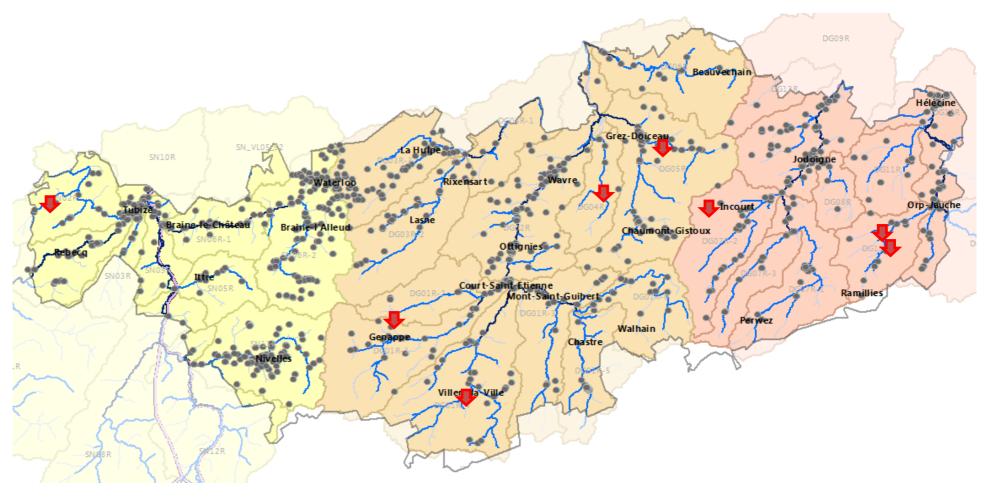
17 ouvrages à la Province du BW et totalisant 315.000 m³.

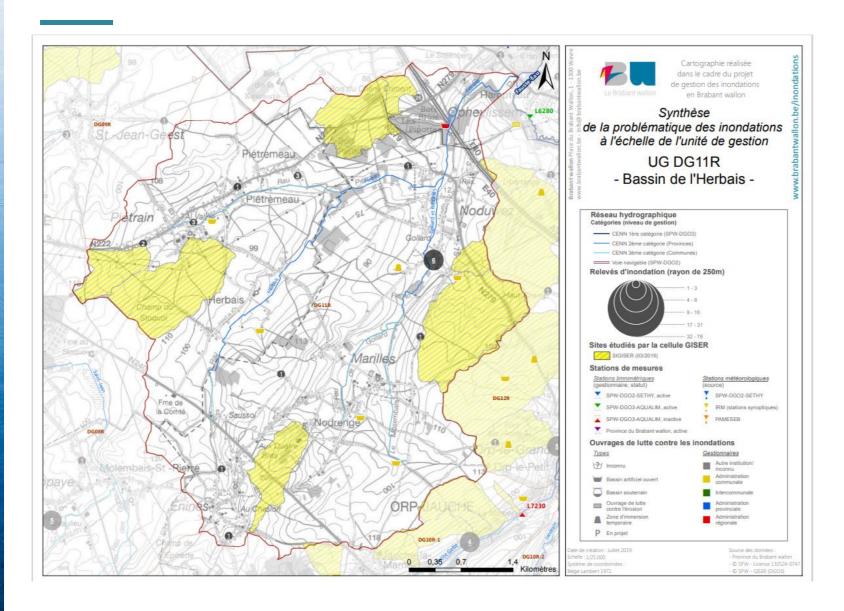
8 ouvrages à l'étude pour un volume supplémentaire avoisinant 230.000 m³.



Axe 4:

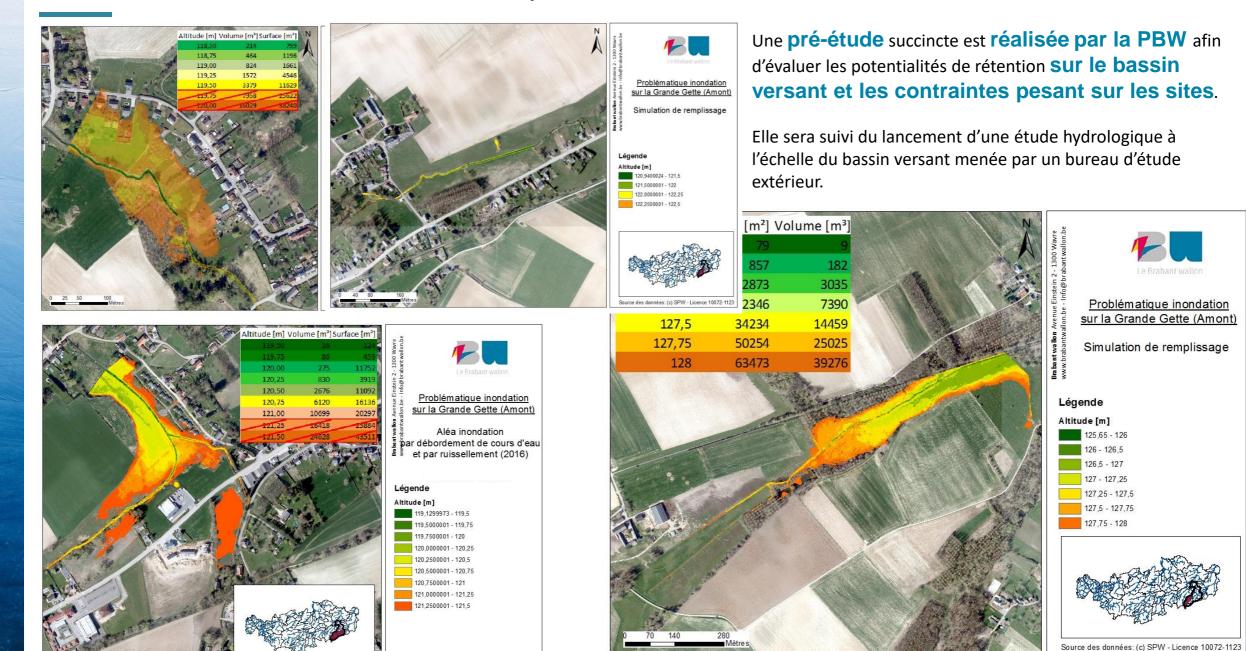
Création d'ouvrages de rétention





Diagnostic à l'échelle du bassin versant

- Ouvrages existants (gestionnaire/volume/fonctionnalité de l'ouvrage)
- Données disponibles
- Problèmes rencontrés
- Etudes existantes



La réalisation d'un ouvrage est un travail de longue haleine:

- Réalisation de l'étude liée à la conception de l'ouvrage;
- Négociations des droits fonciers :
 - Acquisition en pleine propriété pour cause d'utilité publique;
 - Servitude d'inondations;
 - Procédure en extrême urgence d'expropriation pour cause d'utilité publique (en dernier recours)
- Obtention des autorisations requises : permis d'urbanisme et concertations avec les autres administrations (Direction Nature Eaux et Forêts, Monuments et sites, ...)
- Réalisation des travaux;
- Gestion de l'ouvrage et son entretien.





Villers-la-Ville

ZEC du Gentilsart

Highcharts.com

Volume théorique : 27.400 m³ (avant mise en charge

du déversoir)

Volume maximum: 48.000 m³ (sommet de la digue)



4. Exemple d'ouvrage combinant enjeux inondations et biodiversité



Les sites de retenues d'eau associent:

- la gestion hydraulique
- la conservation de la nature
- l'intégration paysagère.

L'un de nos ouvrages est reconnu depuis près de 20 ans comme un haut lieu de l'ornithologie et permet de faire la connexion entre 2 réserves domaniales du Service Public de Wallonie. Ainsi 119 espèces ont été observées sur le bassin d'orage du Nodebais à Beauvechain.

Des opérations de sensibilisation et de médiatisation sont régulièrement opérées afin de promouvoir l'intérêt de ces ouvrages et sensibiliser la population à la richesse de ces milieux et de ces sites de retenues d'eau « naturel ».

Constats:

Succession de nombreux évènements orageux intenses, dont notamment ceux du :

02/06

03/06

18/06

21/06

30/06

04/07

. . .

• Évènement **extrême** des 14/15 juillet

Conséquences et dégâts majeurs :

- Débordement des cours d'eau
- Coulées de boue
- Saturation du réseau d'égouttage
- Nombreux dommages aux biens privés et publics
- > Forte sollicitation des services de secours et des pouvoirs publics
- > Fort impact psychologique, en particulier pour les personnes sinistrées (caractère répétitif + exceptionnel)
- **>** ...

Quelques chiffres et illustrations :

Conjunctioning Incommittee and Application 2.1



Constats:

• La quasi-totalité des ouvrages de rétention du Brabant wallon est mobilisée au maximum de ses capacités.

Les déversoirs de sécurité se mettent en fonctionnement

Certains ouvrages voient leur digue dépassée

- Évènement **extrême** des 14/15 juillet
- Conséquences et dégâts majeurs :
 - Débordement des cours d'eau
 - Coulées de boue
 - Saturation du réseau d'égouttage
 - > Nombreux dommages aux biens privés et publics
 - > Forte sollicitation des services de secours et des pouvoirs publics
 - Fort impact psychologique, en particulier pour les personnes sinistrées (caractère répétitif + exceptionnel)
 - **>** ...

Quelques points d'attention :

- Évènements météorologiques exceptionnels : T20, T50,
 T100, T200 => fonction intensité/durée/fréquence
- Record de précipitations pour période estivale avec > 400 mm (moyenne: 234 mm, précédent record 362 mm), record pour un mois de juillet avec 166 mm (moyenne: 76 mm, précédent record 134 mm), record du nombre de jours de précipitations > 20 mm
- Évènements météos à considérer individuellement ET parmi un ensemble d'autres évènements



Statistiques des précipitations extrêmes des communes belges

Chastre (INS 25117)

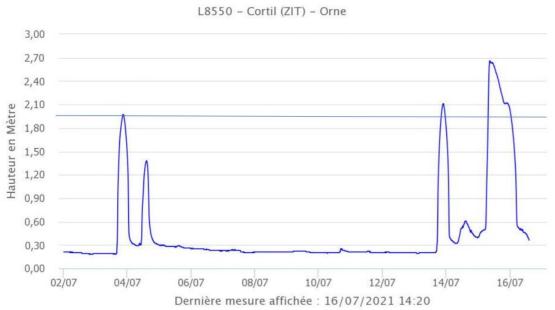
 Niveau de retour estimé pour une durée de précipitations de 10 minutes à 30 jours (lignes) et une période de retour de 2 à 200 années (colonnes). Unités : mm.

| Durée | Période de retour (années) | | | | | | | | | | | |
|--------|----------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | 2 | 5 | 10 | 15 | 20 | 25 | 30 | 40 | 50 | 75 | 100 | 200 |
| 10 min | 7.6 | 10.9 | 13.4 | 14.9 | 16.0 | 16.9 | 17.6 | 18.9 | 19.8 | 21.6 | 23.0 | 26.5 |
| 20 min | 10.9 | 15.7 | 19.3 | 21.5 | 23.1 | 24.3 | 25.4 | 27.1 | 28.5 | 31.1 | 33.0 | 38.0 |
| 30 min | 12.9 | 18.8 | 23.2 | 25.8 | 27.8 | 29.4 | 30.7 | 32.8 | 34.5 | 37.7 | 40.0 | 46.1 |
| 1 h | 16.1 | 22.5 | 27.3 | 30.2 | 32.3 | 34.0 | 35.4 | 37.7 | 39.5 | 43.0 | 45.5 | 52.1 |
| 2 h | 19.2 | 26.5 | 31.9 | 35.1 | 37.5 | 39.4 | 41.0 | 43.6 | 45.6 | 49.5 | 52.3 | 59.6 |
| 3 h | 21.3 | 29.3 | 35.3 | 38.9 | 41.5 | 43.6 | 45.3 | 48.1 | 50.4 | 54.6 | 57.7 | 65.7 |
| 6 h | 25.7 | 34.0 | 40.1 | 43.8 | 46.5 | 48.7 | 50.5 | 53.4 | 55.7 | 60.0 | 63.2 | 71.3 |
| 12 h | 31.3 | 41.3 | 48.6 | 53.0 | 56.2 | 58.8 | 60.9 | 64.4 | 67.1 | 72.2 | 76.0 | 85.6 |
| 1 j | 38.6 | 50.0 | 58.3 | 63.1 | 66.7 | 69.5 | 71.8 | 75.5 | 78.4 | 83.9 | 87.9 | 97.9 |
| 2 j | 48.9 | 62.6 | 72.2 | 77.9 | 81.9 | 85.0 | 87.6 | 91.8 | 95.1 | 101.1 | 105.4 | 116.3 |
| 3 ј | 52.1 | 66.6 | 76.7 | 82.5 | 86.7 | 90.0 | 92.6 | 96.9 | 100.2 | 106.3 | 110.7 | 121.5 |
| 4 j | 56.6 | 72.1 | 82.7 | 88.9 | 93.2 | 96.6 | 99.4 | 103.8 | 107.2 | 113.5 | 118.0 | 129.1 |
| 5 j | 64.2 | 81.0 | 92.4 | 99.0 | 103.6 | 107.2 | 110.1 | 114.8 | 118.4 | 125.1 | 129.8 | 141.4 |
| 7 j | 73.9 | 92.1 | 104.4 | 111.3 | 116.2 | 120.0 | 123.1 | 128.0 | 131.8 | 138.7 | 143.7 | 155.6 |
| 10 ј | 88.0 | 108.5 | 122.1 | 129.8 | 135.2 | 139.4 | 142.7 | 148.1 | 152.2 | 159.7 | 164.9 | 177.7 |
| 15 j | 106.6 | 130.5 | 146.2 | 154.9 | 161.0 | 165.7 | 169.5 | 175.5 | 180.1 | 188.4 | 194.3 | 208.3 |
| 20 j | 124.1 | 152.0 | 170.1 | 180.2 | 187.1 | 192.5 | 196.8 | 203.6 | 208.8 | 218.2 | 224.7 | 240.4 |
| 25 j | 132.3 | 162.0 | 181.1 | 191.6 | 198.9 | 204.5 | 209.1 | 216.1 | 221.5 | 231.2 | 238.0 | 254.1 |
| 30 j | 154.7 | 186.5 | 206.9 | 218.1 | 225.9 | 231.8 | 236.5 | 244.0 | 249.7 | 259.8 | 267.0 | 283.8 |

Highcharts.com

Quelques chiffres et illustrations :

Hauteurs 10 minutes des 15 derniers jours du 02/07/2021 au 16/07/2021



Chastre

ZEC de Cortil-Noirmont

Volume théorique : 10.400 m³ (avant mise en charge du déversoir)

Volume de rétention atteint le 02-03/06/2021 : 16.000 m³ pour 2,60m de hauteur d'eau

Le 15 juillet : Heau = 2,63 m



6. Lutte multi-niveaux et multi-acteurs

Quelques points d'attention :

- Facteurs climatiques aggravants :
 - > Plusieurs années d'été secs impactant la structure et la qualité des sols
 - ➤ Un printemps assez tardif avec un démarrage de la végétation + lent
 - > Succession d'évènements orageux/pluvieux prédisposant les suivants et accentuant leurs effets néfastes :

Exemple - Parcellaire agricole:

• 1er orage : Phénomène de splash (détachement des particules de terres) → Exportation de la terre par coulées boueuses (particules agrégées mixant eau/terre) → Proportion de boues +++ et création de chemins préférentiels d'écoulement d'eau avec phénomène de BATTANCE/GLACAGE/LISSAGE des sols (croûte)

→ EROSION + RUISSELLEMENT

2ème orage et suivants : Phénomène de splash plus faible car sol lissé (+ saturation) → Infiltration plus faible → exportation de terre plus faible → ruissellement plus rapide et plus important → eaux de ruissellement en quantité +++ alimentent directement les CE (temps de réponse dans les BV très courts)

→ RUISSELLEMENT

6. Lutte multi-niveaux et multi-acteurs

Que faire?

- Gestionnaire des CE: Prévention dans et le long des cours d'eau (entretien, curage, etc.) et création de zones de retenue → Mesures complémentaires indispensables
- NÉCESSITÉ D'UN TRAVAIL <u>TERRITORIAL</u> → Conditionne toute réussite
 - → Gérer l'eau là où elle tombe !!! Impossible de la gérer uniquement dans le CE (trop tard)

Superficie BW = $1090 \text{ km}^2 > < \text{CENN} = 800 \text{ km} = 4 \text{ km}^2$

- Combinaison de solutions de l'amont vers l'aval :
 - → Sur les terres agricoles gérer le ruissellement et les coulées boueuses :
 - > Agriculteurs = acteurs centraux de la gestion des territoires
 - > WIN-WIN : Services par rapport à la gestion de l'eau et réduire les pertes en terre sur leurs parcelles (outil de travail)
 - Points d'attention et d'amélioration cruciaux : Eviter le regroupement de parcelles, retourner vers un damier de cultures, replacer des haies, des arbres, maximiser à très large échelle les MAE, les mesures antiérosives, les petits stockages in-situ, les fossés, toutes les mesures favorisant le ralentissement de l'eau, etc.
 - → Chiffre très interpellant : Seuls 15% des recommandations GISER sont effectivement mises en place
 - → GRANDE MARGE DE PROGRESSION

7. Conclusion

- Le Brabant wallon a été fortement touché en juin et juillet 2021 par des évènements exceptionnels (fréquence et intensité)
- La succession des épisodes pluvieux/orageux a créé des conditions particulières accentuant leurs effets néfastes
- L'occupation du sol du Brabant wallon en fait un territoire à la fois hautement **REACTIF** et **SENSIBLE** face aux inondations
- Seules, les mesures de prévention le long des cours d'eau ne pourront jamais suffire face aux évènements extrêmes
 - → Nécessité d'une lutte TERRITORIALE et à TOUS les niveaux de pouvoir → Gérer la pluie là où elle tombe

1

Gestionnaire de cours d'eau :

maximiser la prévention le long des cours d'eau et créer des zones de retenue 2

Grande marge de progression sur les territoires agricoles

→ Seulement 15% des aménagements GISER sont réellement mis en place

3

Adapter/Limiter/Interdire l'urbanisation dans les zones sensibles

Limiter
l'imperméabilisation des surfaces, gérer l'eau à la parcelle, préserver les zones tampons naturelles...

4

Protections individuelles du citoyen

→ Préparer l'habitat sensible par la mise en place de mesures de protection

7. Conclusion

• Série d'outils existants et nouvellement proposés pour la gestion technique et administrative des CE et BO :

- > Plateforme inondations
- Accord Cadre pour les BO (étude du projet)
- Visite Annuelle des Cours d'eau
- Centrale de marché pour la gestion des CENN 3
- Délégation de maitrise d'ouvrage pour le suivi des travaux
- Pré-étude de faisabilité
- > Aides financières :
- Appel à projet coulées de boue
- Subventionnement pour la réalisation d'ouvrages sur les cours d'eau de 2ème et 3ème catégorie

Sensibilisation des différents acteurs autour de cette thématique

https://storymaps.arcgis.com/stories/226708bb37744e438a84d6c575486b1d